



Restitution du permis de conduire

Par **agns1968**, le **18/01/2009** à **18:15**

je suis en suspension de mon permis pour 3 mois. Décision du tribunal correctionnel suite à un accident (sans alcool). Je dois le récupérer fin février. Je ne sais pas comment le récupérer. J'ai lu qu'il fallait passer une visite médicale. N'est ce pas que pour les suspensions avec alcool ? . Quelle est la procédure pour le récupérer. Je compte sur vos réponses. merci

Par **Tisuisse**, le **18/01/2009** à **18:26**

Bonjour,
Un bonjour en arrivant ne nuit pas au forum.
Dès qu'il y a rétention administrative, suspension ou annulation judiciaire, de + 1 mois, et invalidation, la visite médicale est obligatoire.
Rendez-vous donc à votre préfecture pour :
- obtenir le dossier à remplir par le médecin, lequel retournera ce dossier à la commission médicale de la préfecture une fois que vous serez allé le voir et une fois qu'il aura reçu les résultats d'analyses exgées,
- la liste des médecins agréés avec qui vous allez devoir prendre rendez-vous.
Compte tenu des délais assez longs parfois pour obtenir un rendez-vous médical, compte tenu du délai assez long parfois pour traiter votre dossier en préfecture, m'est avis que vous avez intérêt à faire les choses rapidement. Malgré tout, il n'est pas certain que, en raison de ces délais, vous puissiez récupérer votre permis à temps. Il vous faudra donc patienter car, sans permis, pas de possibilité de conduire. J'espère pour vous, que cela ne sera pas trop long. Bon courage.

Par **agns1968**, le **18/01/2009** à **18:33**

bonjour et désolé pour l'absence de bonjour mais je ne suis pas une pro des forums. Merci pour la réponse . Je vais dès demain en scooter à la sous Préfecture. Cordialement